

# Les missions de l'Ordre

Les missions de l'Ordre

CamilleBoetsch-[cboetsch@cs.experts-comptables.org](mailto:cboetsch@cs.experts-comptables.org)

Un réseau de professionnels au service de l'Économie

## L'Ordre des Experts-Comptables : une institution nationale

Créé par l'ordonnance de 1945 et placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, l'Ordre des Experts-Comptables a pour vocation de gérer et d'animer le plus grand réseau français de professionnels libéraux au service de l'entreprise.

Représenter, défendre, valoriser les professionnels et les accompagner dans leur développement, telles sont les missions que l'Ordre des Experts-Comptables assume quotidiennement tout en demeurant le garant de l'éthique de la profession, aussi bien vis-à-vis des pouvoirs publics que du monde économique.

Cette vocation s'exprime par un engagement constant dans l'avenir de la profession : de la formation des jeunes à la maîtrise des grandes évolutions. Partout l'Ordre des Experts-Comptables répond présent au progrès et à la dynamique du futur.

Dans une économie mondialisée, l'Ordre des Experts-Comptables est actif dans tous les organismes internationaux et européens représentatifs de la profession comptable. Il développe également des actions de coopération et de partenariat avec les pays francophone d'Afrique et d'Asie.

L'Ordre des Experts-Comptables est représenté par le Conseil Supérieur, composé de 66 membres dont 22 présidents de Conseils Régionaux, qui ont pour mission de garantir le bon fonctionnement de la profession sur le terrain.

## L'expert-comptable, partenaire- conseil de l'entreprise

les experts-comptables accompagnent aujourd'hui un million et demi d'acteurs économiques.

Les compétences de l'expert-comptable associées à sa proximité avec les dirigeants d'entreprise ainsi que la diversité de ses missions (gestion et finances, comptabilité, fiscalité, gestion sociale, management, ...) et de ses secteurs d'intervention, font de lui le premier partenaire-conseil de l'entreprise.

L'expert-comptable accompagne ainsi le dirigeant dans toutes les opérations liées à la vie de

son entreprise et dans l'application des nouvelles mesures législatives et réglementaires.

2007.07.24 11:29